

ISVL :

L'ADMINISTRATION DOIT RÉPONDRE AUX PERSONNELS AVANT LE PRÉAVIS DE GRÈVE SUR LA PÉRIODE DU BACCALAURÉAT À L'ÉTRANGER

Dans le dossier ISVL, l'AEFE temporise et choisit de ne pas répondre à ses personnels.

Suite aux fortes mobilisations du 31 janvier et du 21 mars, à l'appel du SNES-FSU et du SNUipp-FSU dans le réseau, la direction de l'AEFE n'apporte aucune réponse. Nos courriers sont à ce jour restés sans réponse.

On s'en tient au diktat de Bercy et des responsables politiques qui sont en train de démontrer aux personnels que le changement annoncé était une belle promesse, notamment sur les avancées salariales et indemnitaires.

Les personnels du réseau Tunisie, lancés dans une forte action syndicale, n'obtiennent, eux non plus, aucune réponse à leurs revendications. Pire encore, les pressions et menaces vont bon train sur le terrain et le SNES hors de France est intervenu pour qu'elles cessent et que le droit syndical soit respecté, dans le réseau Tunisie comme ailleurs.

*Cette stratégie plus que contestable, choisie par l'AEFE, s'avère d'ailleurs tout à fait contre productive, car les personnels sont excédés. **Le SNES va écrire à l'AEFE, aux Ministres et parlementaires en charge du dossier : une réaction urgente et significative s'impose à l'administration afin que de véritables négociations s'engagent, dans le cadre des engagements pris par l'administration : révisions exceptionnelles et/ou attentions particulières à certaines zones sur l'arrêté de juillet à venir, relance immédiate du dossier « refonte de l'ISVL », et communication des documents et montages que l'administration s'est engagée à fournir.***

En l'absence de toute réaction ou avancée, et bien évidemment si les pressions et menaces envers les personnels devaient continuer, le SNES-FSU, soutenu par le SNUipp-FSU, déposeront un préavis de grève pour les premières épreuves du baccalauréat à l'étranger. L'administration, prévenue de longue date et qui se refuse néanmoins à répondre aux difficultés des personnels, portera la responsabilité des perturbations sur toute la fin de l'année scolaire.

Une réponse urgente s'impose !

D'ores et déjà, les personnels doivent restés mobilisés sur le dossier de l'ISVL, et poursuivre l'action syndicale avec le SNES-FSU.

Paris, le 19 avril 2013

H.D.F.
INFOS
N° 10



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

1. Compte rendu du CA de l'Agence du 26 mars 2013
2. Le SNES et les collègues de la MICEL et de l'AEFE dans l'action en Turquie
3. Compte rendu du CHSCT du 2 avril
4. Réunion écoles européennes (EE) à Bruxelles le 19 mars
5. Le SNES sur le terrain : Maroc
6. Stage hors de France les 27 et 28 août

1. Compte rendu du CA de l'Agence du 26 mars 2013

Déclaration du SNES-FSU

Au conseil d'administration du 27 novembre, le SNES-FSU s'était concentré sur quelques points dans sa déclaration, points toujours d'actualité :

Rappelons nos remarques sur le sous financement de l'Établissement public, le poids exponentiel de la part patronale des pensions civiles, mesure inique qui pèse sur l'AEFE sans compensation à la hauteur des besoins, ainsi que l'insuffisance claire des postes budgétaires, notamment de résidents, qui conduit aujourd'hui, dans le contexte dynamique que nous constatons tous en termes de fréquentation des établissements, à des blocages ou fermetures de postes qui nuiront forcément, il ne faut pas s'en cacher, à l'encadrement pédagogique.

Mais aujourd'hui, les représentants des personnels SNES-FSU souhaitent plus particulièrement attirer votre attention sur la situation des personnels de l'AEFE et leurs revendications :

Nos collègues de la zone Sahel ne sont pas satisfaits par les propositions avancées par l'administration. Certes, des annonces sont faites sur les ISVL du Niger et du Mali à l'arrêté à paraître, mais elles ne répondent pas complètement aux attentes pourtant bien légitimes dans le contexte que nous connaissons : nos collègues du Niger et maintenant du Mali vous l'ont fait savoir et se sont fortement mobilisés ou se préparent à l'action syndicale pour se faire entendre. Le SNES reviendra sur les demandes des personnels dans les zones de conflit. Les procédures d'aération sont nécessaires et il ne s'agit pas de faire des économies sur les personnels qui exercent dans de telles conditions.

Sur l'ensemble du réseau. L'appel national du 31 janvier 2013 (fonction publique) a été massivement suivi dans le réseau AEFE et décliné sur la question de l'indemnité spécifique de vie locale : demandes de revalorisations ou inquiétudes et attentes sur le projet « refonte » qui ne pourra se faire à enveloppe constante.

Au niveau national, le mouvement a contribué à mettre un terme à la journée de carence. Mais à l'AEFE et sur l'ISVL que toutes les sections mobilisées ont mis en avant, les personnels n'ont obtenu aucune réponse.

Des sections comme la Tunisie ont multiplié les actions de grève. Là encore, les personnels n'ont obtenu aucune réponse. Ils se mobiliseront à nouveau demain et vous connaissez leurs revendications sur le dossier. Le SNES demande qu'une réponse concrète leur soit apportée et que des propositions soient faites.

La récente mobilisation du 21.mars, à l'appel du SNES-FSU et du SNUIPP-FSU a montré, une fois de plus la détermination des personnels du réseau. Localement, les situations se dégradent et il ne faut pas s'en étonner. Nous l'avions annoncé au dernier conseil d'administration et les personnels ne s'arrêteront pas là.

Aujourd'hui, les élus de la FSU au CA feront une nouvelle proposition, sur l'ISVL et l'avantage familial. Les personnels du réseau attendent beaucoup de ce CA. Ils vous l'ont fait savoir et continueront à se mobiliser.

(Une parenthèse est faite sur la non application de la loi Sauvadet (résorption de la précarité) et une pétition, initiée par le SNES Maroc est remise à la directrice de l'AEFE.)

Point sur la situation de la contribution 6%
(suite à un recours d'un parent d'élève New Yorkais.)

Le Président du CA fait un point en disant notamment que les « mécanismes de participation gardent évidemment tout leur sens »

Le SNES conteste cette analyse et rappelle le point de départ de cette contribution, passée en force au CA de l'AEFE en 2008. Le SNES s'y était fermement opposé et avait voté « contre ». Il s'agissait, au dire de l'Agence, de faire contribuer les établissements (taxe assise sur les rentrées de frais de scolarité) ; les revenus de la contribution devant être utilisés pour moitié pour la part patronale des pensions civiles des détachés et pour l'autre moitié, sur l'immobilier. Aujourd'hui, nous savons que la part patronale, absorbe les 4/5 de cette manne. **Le SNES rappelle que, sur la part patronale, les politiques n'ont pas assumé leur responsabilité. Sur l'immobilier, c'est la tutelle (MAEE) qui n'a pas assumé sa responsabilité sur des transferts de l'immobilier à l'AEFE, sans contrepartie.** Pour la directrice de l'AEFE, il ne s'agit pas aujourd'hui de revenir sur la décision originale (d'instaurer la contribution), les établissements ont suivi, le dispositif fonctionne et permet d'accueillir 3000/4000 élèves de plus par an. Les conditions sont bonnes, voire excellentes.

2. Situations particulières

- **Centrafrique/ Bangui**

Un point a été fait sur la situation à Bangui en république centrafricaine. Suite aux nombreux pillages et au climat d'insécurité qui règne depuis le coup d'État, le SNES, après avoir longuement insisté sur la situation des collègues et leur famille, a demandé à la Directrice quelles étaient les consignes de l'AEFE par rapports aux collègues. Ces derniers sont dans une situation très délicate et la consigne de l'Ambassadeur leur conseillant de rester chez eux est difficile à suivre étant donné les pillages et agressions.

Dans un premier temps, la directrice de l'AEFE a dit être consciente que la situation sur place était très volatile, que les communications étaient très difficiles mais que le poste diplomatique avait la main sur les consignes du ministère des affaires étrangères (MAEE) qui, à ce jour, n'a délivré aucune consigne de rapatriement. L'AEFE a pris contact avec la MGEN afin que des psychologues soient envoyés sur place.

L'AEFE et le MEN ont également proposé d'accompagner dans leur démarche les personnels et leurs familles qui souhaiteraient quitter définitivement le pays. Cependant, les frais de rapatriement seront à la charge des agents. Le SNES qui a dénoncé cette façon de procéder (retour en métropole possible mais au frais des agents qui viennent de subir un fort préjudice) suit attentivement l'évolution de la situation et interviendra si nécessaire auprès de l'Agence. En fin de CA, la directrice fait un nouveau point sur Bangui (le proviseur ayant été contacté entre temps, ainsi que la cellule de crise) : aucune consigne de rapatriement officiel n'est donnée. L'AEFE déclare que la très grande majorité des enseignants souhaite rester à Bangui.

- **Bamako et Niamey**

Le point a été fait sur les solutions apportées aux revendications des collègues qui exercent dans ces établissements. L'AEFE répond à leurs revendications (prime de circonstance versée d'un bloc aux recrutés locaux, revalorisation de l'ISVL pour les résidents) en annonçant une augmentation significative de près de 30% des ISVL de ces deux pays. Cette ISVL fortement revalorisée permettrait le financement des « aérations » revendiquées par les collègues qui vivent cloîtrés dans ces deux capitales sahéliennes et sont tributaires des consignes de sécurité. Pour l'AEFE, le montant équivaut aux revendications des personnels car cette revalorisation

exceptionnelle revient à 3000/4000 € par an, sur les groupes 5 et 6 d'ISVL. L'AEFE n'a pas de moyen technique de financer autrement les aérations, ce que conteste le SNES depuis le début.

Pour Bamako, l'AEFE ajoute que la crise a des conséquences sur le fonctionnement, l'établissement étant conventionné (et l'ISVL à sa charge) La Directrice indique que cette revalorisation sera supportée en grande partie par l'Agence.

3. Point d'étape sur la réflexion de l'ISVL

Un point est fait sur le dossier « refonte » qui n'a d'autre objectif que de nous convaincre que l'AEFE fait très bien sur ce dossier. Quelques morceaux choisis :

La directrice revient sur « une révision très substantielle des différents critères » et sur le projet d'étape « qui va vers un lissage des variations ».

La FAPEE évoque « un sujet qui remue beaucoup d'émotion » et cite la situation en Tunisie. Pour eux, il y a « rupture du contrat de confiance ». Mention de certaines familles qui sont en grande difficulté.

Le député Cordery évoque le lissage mais indique aussi que le projet doit viser à ce qu'aucun enseignant ne perde de pouvoir d'achat. **C'est bien noté !**

Enfin, le représentant du budget, peu loquace d'habitude, intervient assez longuement pour vanter l'effort fait sur l'AEFE, les priorités nationales de réduction des déficits et dit ne pas connaître une indemnité ayant autant augmenté sur une période donnée.

Le SNES rappelle que l'exercice où nous sommes aujourd'hui est dû à l'insuffisance de la dotation de l'État, renvoyant les charges sur les frais d'écolage. Cette politique n'est pas bonne et rien n'empêche de faire marche arrière.

Sur la refonte, l'AEFE confond deux exercices qui sont pourtant distincts :

- **Que faut-il à un résident dans une zone donnée pour vivre correctement ?**
- **Quels moyens sont nécessaires pour arriver à ce projet ?**

Aujourd'hui le dogme de l'enveloppe constante ne permet pas de faire une réforme qui convienne à la situation des personnels.

Bref, on l'aura compris, seule l'action syndicale, menée par le SNES et le SNUipp, ainsi que la pression qui doit augmenter, permettront d'arracher une réforme où les situations des collègues ne seront pas dégradées et où les nécessités avérées seront prises en compte.

4. Compte financier agrégé 2012

L'introduction de la note de l'ordonnateur parle d'elle-même :

« L'année 2012 se caractérise par une croissance forte des effectifs d'élèves du réseau : 10 000 élèves en tout dont près de 4000 pour les établissements en gestion directe et les conventionnés, cette progression confirme nos évolutions récentes (à la rentrée 2012 ; + 7.3 % d'élèves de plus dans le réseau par rapport à la rentrée 2010, dont 4.4 % dans les EGD et conventionnés).

La stabilisation des moyens en emploi (légère décline des emplois sous plafonds entre 2011 et 2012, croissance de l'emploi hors plafonds) comme en subvention de l'État contraste avec le dynamisme démographique de notre réseau ... »

1. Exécution du budget (recettes et dépenses)

Pour 2012, le budget des services centraux de l'AEFE après la DBM-3 a été arrêté en recettes et en crédits de paiement à la somme de 758.438.197 € dont un prélèvement sur fonds de roulement de 7.705.150€.

L'exécution budgétaire s'est achevée sur un total de 753.863.956 € (99,4% des prévisions) dont 6.216.372 € de dépenses non décaissables contre 754.245.087 € pour les recettes (101,2% des prévisions). L'apport au fonds du roulement a été de 6.597.503 €.

L'exécution budgétaire de la première section s'est traduite par la réalisation de 740.269.505 € de produits de fonctionnement (101,3% des prévisions) permettant de couvrir la totalité des 725.140.773 € de charges de fonctionnement (99,96% des prévisions) dégagant ainsi un résultat de fonctionnement de 15.128.732 € et une capacité d'autofinancement de 21.345.104 €.

Le tableau infra synthétise l'évolution de la prévision et de l'exécution de la section de fonctionnement.

	2011	BP 2012	DBM 2	DBM3	Exécution au 31/12/12	ENG/DM
Fonctionnement	41 770 368,29 €	40 410 000 €	43 959 096 €	43 959 096 €	43 702 505,94 €	99,4%
Personnel	544 348 423,55 €	561 073 000 €	563 770 000 €	564 770 000 €	564 769 742,02 €	100,0%
Intervention	117 718 392,21 €	117 970 000 €	117 671 071 €	116 671 071 €	116 668 525,09 €	100,0%
Total dépenses de fonctionnement	703 837 184,05 €	719 453 000 €	725 400 167 €	725 400 167 €	725 140 773,05 €	100,0%
Locations	404 604,58 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	482 327,27 €	160,8%
Subventions	542 395 048,68 €	532 755 545 €	545 018 592 €	540 018 592 €	540 018 661,32 €	100,0%
Etablissements	177 375 509,63 €	185 397 455 €	188 094 455 €	189 094 455 €	198 829 458,19 €	105,1%
Produits financiers	1 266 808,26 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	375 536,93 €	75,1%
Produits exceptionnels	764 479,80 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	563 521,59 €	112,7%
Total recettes de fonctionnement	722 206 450,95 €	719 453 000 €	734 413 047 €	730 413 047 €	740 269 505,30 €	101,3%
Résultat	18 369 266,90 €	- €	9 012 880 €	5 012 880 €	15 128 732,25 €	
CAF	24 300 649,58 €	6 000 000 €	15 012 880 €	11 012 880 €	21 345 104,77 €	

a) Les recettes :

La participation financière de l'Etat à travers le programme 185 « Diplomatie culturelle et influence » du MAEE est maintenue dans un contexte budgétaire contraint (56% des recettes contre 57,6% en 2011). En parallèle l'autofinancement augmente de 10,9%.

PRINCIPALES RECETTES	COFI 2010	COFI 2011	COFI 2012
Subvention du Programme 185	415 899 231	416 205 826	414 785 547
Subvention du Programme 151	107 921 615	117 718 831	116 671 071
Remontées des Etablissements	131 064 073	137 222 226	154 850 508
Contribution des 6%	29 984 756	34 064 154	38 430 049
Autres produits	7 380 872	16 995 413	15.532.330
Total Général	692 250 547	722 206 450	740 269 505

Conformément aux objectifs du triennal 2011-2013, l'agence poursuit sa politique de croissance des ressources.

La contribution assise sur les frais de scolarité provenant des établissements en gestion directe et conventionnés est en progression.

Parallèlement à cela, la croissance dynamique de la participation des établissements à la rémunération des personnels résidents et des accessoires de rémunération se poursuit pour constituer 154.850.508 €, 21% des recettes des services centraux.

b) Les dépenses de fonctionnement, de transfert et de personnel :

L'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement est de 99,9%, soit un reliquat de 259.394€ décomposé comme suit : 256.590 € pour les charges de fonctionnement, 258 € pour les charges de personnel et 2.546 € pour les dépenses d'intervention.

	2010	2011	2012
Dépenses de personnel	521.349.872	544.348.424	564 769 742
Dépenses de fonctionnement	17.523.019	18.456.477	20 862 833
Dépenses de transfert (chap65)	22.489.716	23.313.891	22 839 673
Aide à la scolarité	107.897.985	117.718.392	116 668 525
Total Général	669.260.592	703.837.184	725 140 773

- **Les dépenses de fonctionnement :**

Ces dépenses d'un montant de 20.862.833 € sont constituées essentiellement des charges de fonctionnement des services centraux (achats fournitures, loyers-assurances, prestations externes, voyages et mission, charges financières et exceptionnelles). Ces dépenses ont été réalisées à hauteur de 99.9 % des prévisions ; les dépenses de fonctionnement représentent toujours moins de 3% des dépenses.

En termes de dépenses de fonctionnement, l'année 2012 a été marquée par une forte sollicitation des transports et ICR pour les personnels expatriés (+ 1 M€) ; en effet en 2011 le BVM a géré 473 dossiers pour un coût moyen de 7 195 € alors qu'en 2012, 590 dossiers pour un coût moyen de 7 600 €, l'effet volume supérieur combiné à l'effet prix (zone de mutation, composition familiale...) expliquant cette différence.

Pour ce qui concerne la modernisation des services, trois opérations significatives ont été menées. Tout d'abord la création du site internet LabelFrance Education (37 K€), ensuite le projet formation continue (100 K€), l'élargissement de la zone de dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat (Afrique subsaharienne).

Enfin il est important de souligner l'acquisition, après une procédure de dialogue compétitif du progiciel AGE (400 K€ en 2012) qui, outre les aspects comptables mentionnés dans la note de l'agent comptable principal, permettra côté ordonnateur une gouvernance budgétaire optimisée du fait de la consolidation et de la vision en temps réel offerte par AGE.

Les dépenses de transfert :

L'agence poursuit en 2012 sa politique de subventions à l'adresse des établissements (EGD, conventionnés, partenaires) dans une logique de mutualisation, de redistribution et de modernisation, à partir d'orientations stratégiques définies.

Dans un réseau qui intègre toujours plus d'élèves (environ 4000 élèves supplémentaires dans les établissements EGD et conventionnés, à la rentrée 2012, ce chiffre s'élève à près de 10 000 élèves si l'on intègre les établissements partenaires), l'agence poursuit sa politique de subvention dans un esprit de mutualisation des moyens. Ainsi les subventions pédagogiques augmentent de 5.3 %, les subventions aux établissements EGD et conventionnés diminuent légèrement (-6 % par rapport à l'exécution 2011) mais restent à un niveau tout à fait significatif (11,3 M€). Les subventions représentent 3% des dépenses du siège.

RUBRIQUE	COFI 2010	COFI 2011	COFI 2012
Subventions pédagogiques	4 262 347	5 008 568	5 270 649
Subventions de fonctionnement et d'investissement	12 025 046	12 052 050	11 326 317
TOTAL	16 287 393	17 060 617	16 596 966

- **Le programme Bourses Excellence Major :**

Les bourses d'excellence Major versées à 837 bacheliers étrangers poursuivant des études supérieures en France sont gérées par l'AEFE mais cofinancées avec le MAEE

	COFI 2010	COFI 2011	COFI 2012
Bourses Excellence Major	6 069 024	6 067 976	6 067 976
Participation AEFE	2 520 000	2 520 000	2 520 000
Participation MAEE	3 549 096	3 549 096	3 549 096

- **Les dépenses de personnels :**

L'exécution totale de la masse salariale (siège, expatriés, résidents) est de 564.769.742 €.

La comparaison budgétisation/exécution se fait en référence à la dernière situation budgétaire (DM3) soit 564.770.000 €.

Le résultat de l'enveloppe «Personnel» est nul au compte financier 2012, soit une exécution de 100%.

Ce résultat illustre parfaitement l'absence de marges de manœuvres sur l'exercice 2012 dont la gestion a été marquée par le fort impact d'éléments exogènes (évolution de l'IE et de l'ISVL).

Au total, sur les trois catégories de personnel qui composent la masse salariale de l'agence (siège, résidents, expatriés), le cumul des situations entre prévision (DM3) et exécution, fait apparaître un écart de - 4,7 M€ en effet volume et +4,6M€ en effet prix.

Dans le cadre d'une analyse par catégorie de personnels, la dynamique de la masse salariale peut se décomposer en une évolution des effectifs d'une part (effet volume) et des rémunérations d'autre part (effet prix).

- **Personnels du siège**

La masse salariale du siège représente 1,9% de la masse salariale totale de l'AEFE. L'exécution est inférieure de 1,3 M€ à la prévision.

Deux éléments expliquent cet écart d'une part une sous-consommation mesurée en emplois et d'autre part l'intégration au 1er janvier 2012 de personnels du MAE mis à disposition de l'Agence (25 ETP) donnant lieu à une budgétisation forfaitaire ex ante.

- **Personnels expatriés**

L'exécution est globalement inférieure de 0,1 M€ à la DM3, soit un écart très faible de -0,06% sur la sous-catégorie « personnels expatriés »

Cet écart se décline entre +1,7M € en effet prix et -1,8 M € en effet volume.

Eléments d'explications relatifs à l'effet prix :

L'indemnité d'expatriation augmente de 2,1M € par rapport à la DM3. Cette indemnité a connu une revalorisation importante en compensation de l'affaiblissement de l'euro. L'enveloppe du barème IE est passée de 68,2M€ à 73,2M€ entre janvier et octobre 2012.

Cette croissance a été partiellement compensée par une sous exécution sur le poste de dépense du traitement brut indiciaire de 0,39M€ qui est liée à un GVT négatif significatif.

Eléments d'explications relatifs à l'effet volume :

En effet volume, l'indemnité d'expatriation a connu une sous consommation de 0,7M€. Elle résulte d'une sous exécution du plafond d'emploi, conséquence des événements en Syrie et en Libye dont les effets, de par la contrainte de recrutement (modalités), ont perduré jusqu'en septembre 2012. Cela se traduit par la non consommation temporaire de 9 ETP soit un impact financier de 6 ETPT équivalant à 0,75M€.

- **Personnels résidents**

L'exécution est supérieure de 1,2 M€ à la budgétisation en DM3 soit 0,3 % de l'exécution 2012.

Cet écart se répartit entre un effet prix de + 3,4 M€ et un effet volume de -2,2 M€.

Eléments d'explications relatifs à l'effet prix :

La plus forte croissance est enregistrée par l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale (+1,6 M€).

Cette tendance s'explique notamment par la revalorisation des barèmes selon des tendances identiques à celles de l'indemnité d'expatriation.

Enfin, les indemnités diverses (HSA, HSE et IJE) sont en hausse (+0.5M€).

Éléments d'explications relatifs à l'effet volume :

L'effet volume sur le traitement brut et la pension civile représente 74 % de la sous exécution soit 1,6M€.

Une part de la sous exécution en emploi est liée aux effets d'événements intervenus dans le réseau sur la gestion 2011-2012. Ainsi, on peut noter pour la Syrie et la Libye la non consommation de 35 ETPT de résidents.

De plus, le socle structurel de postes non pourvus ou vacants représente 70 ETPT cette année. Cela illustre les difficultés de recrutement rencontrées sur des zones peu attractives (Afrique subsaharienne notamment), les problèmes médicaux, les phénomènes de vivier épuisé pour certaines matières ainsi que des désistements tardifs. Sont à dénombrer également 28 ETPT (quotité physique et non financière) de rompus de temps partiels non compensés.

Enfin, le mécanisme des résidents à recrutement différé (personnels résidents ne répondant pas aux critères de domiciliation au moment de la rentrée) a concerné 338 ETP sur 3 mois (équivalent à 84,5 ETPT) au lieu des 360 ETP prévus en BP 2012. Ce dispositif a généré à lui seul un différentiel de + 5.5 ETPT.

Chap.	Intitulé	2011	BP 2012	DBM 2	DBM3	Dépenses au 31/12/12	ENG/DM
Investissement	16 Remboursement emprunt	1 562 964,33 €	1 950 000 €	1 950 000 €	2 211 715 €	2 211 533,96 €	100,0%
	20 Immo. Incorporelles	571 591,47 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	1 087 626,05 €	136,0%
	211 Terrains	1 725 601,00 €	- €	1 700 000 €	- €	0,00 €	
	213 Constructions	5 576 535,23 €	- €	- €	- €	0,00 €	
	218 Immo.Corporelles	186 412,60 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	175 120,44 €	87,6%
23 Immo. En cours (travaux)	10 945 967,54 €	27 750 000 €	40 068 030 €	29 826 315 €	25 248 902,68 €	84,7%	
Total dépenses d'investissement	DI	20 569 072,17 €	30 700 000 €	44 718 030 €	33 038 030 €	28 723 183,13 €	86,9%
Recettes d'investissement	13 Subv.Equipement	4 108 574,00 €	- €	- €	4 000 000 €	4 000 000,00 €	100,0%
	16 Emprunts-Avances AF	4 700 000,00 €	17 600 000 €	17 600 000 €	10 320 000 €	9 975 582,00 €	96,7%
Total recettes d'investissement	RI	8 808 574,00 €	17 600 000 €	17 600 000 €	14 320 000 €	13 975 582,00 €	97,6%

Les dépenses d'investissement des services centraux, d'un montant total de 28,7 M€ concernent pour près de 88 % l'immobilier avec le financement de 11 opérations immobilières dans les EGD. Le remboursement du capital de la dette en cours de 2,2 M€ représente 7,7 % des dépenses d'investissement.

Une subvention d'investissement de 4 M€ pour le renforcement de la sécurité de 8 établissements de la zone Maghreb Sub-saharienne a été titrée. Les travaux financés par cette subvention ont débuté, mais seront essentiellement réalisés en 2013.

Évolution du fonds de roulement

La capacité d'autofinancement constituée de la sommation du résultat de première section et des dotations aux amortissements et provisions non décaissables a été en 2012 de 21.345.104,77 € (15.128.732.25€ de résultat et 6.216.372.52 € de charges non décaissables). Les opérations d'investissement ont généré un besoin de financement de 14.747.601€. La variation du fonds de roulement déterminée à partir de la CAF et des opérations d'investissement a été par conséquent de 6.597.503 €.

Au 31 décembre 2012, le fonds de roulement abondé de l'exécution budgétaire 2012 est de 98.470.767,05€ (91.873.263 € en 2011), soit 49 jours de fonctionnement.

Fonds de roulement prévisionnel 2013

Pour 2013, 7,1 M€ ont déjà été prélevés au BP pour des CP immobiliers auxquels vont s'ajouter en BR-I un montant de 7,2M€ de CP supplémentaires (dont 3.374M€ de la subvention de 4 M€ titrée en 2012), soit un prélèvement total de 14,3 M€.

Le fonds de roulement prévisionnel après BR-I 2013 s'établira par conséquent à 84,17M€ (42 jours de fonctionnement) et 55M€ après déduction des autorisations d'engagement de la programmation immobilière soit l'équivalent de 30 jours de fonctionnement.

Voilà donc une affaire rondement menée ! Plus d'élèves, une subvention de l'État insuffisante et les charges pèsent sur les établissements. Dans le même temps, on constate des profits au niveau des EGD et une réserve conséquente mais rien pour les personnels, rien pour préparer la refonte de l'ISVL, dont tout le monde s'accorde toutefois pour dire qu'elle est nécessaire : « nécessaire et urgente », dit le SNES, et les personnels l'attendent de pied ferme. Le SNES, qui a dû batailler pour obtenir l'ensemble des documents concernant les comptes financiers des EGD où là encore, le manque de transparence a été dénoncé sur les présentations dans les établissements, vote CONTRE ce compte financier qui révèle, une fois de plus, les limites d'un exercice contraint.

Vote 5 contre (FSU, Parents), tous les autres POUR !

Budget rectificatif 1 (ex décision modificative budgétaire)

Sans entrer dans les détails, cette modification de budget se concluait ainsi :

"Cette décision budgétaire modificative donne lieu à un prélèvement de 7.280.505 € qui se rajoute au 7 026.895 € de prélèvement au BP 2013 soit un total de 14.307.400 €. Les modifications ci-dessus portent le fonds de roulement, après budget rectificatif n°1 à 84.163.366 €, qui équivalent à 42 jours de réserve."

C'est tout naturellement que le SNES et le SNUipp ont proposé une modification pour répondre aux revendications des personnels pour des augmentations d'ISVL, pour une refonte sans diminution et pour l'augmentation du forfait de l'avantage familial.

Le prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement était de 7 M € soit 4 M pour l'ISVL et 3 M pour l'AF. Pas de quoi mettre à plat le fonds ! Encore moins sur le milliard passé d'euros que représente le budget de l'AEFE !

Cela n'a pas empêché le représentant de la FAPEE de mettre en garde les syndicats sur leurs moyens d'action comme en Tunisie où "ils perturbent la scolarité".

Le SNES a répliqué en annonçant que les perturbations seront encore plus importantes pour la fin de l'année scolaire si l'on n'augmente pas l'ISVL !

Qu'à cela ne tienne, la directrice souffle une fois de plus au président du CA de refuser de mettre la proposition au vote.

Protestations du SNES et du SNUipp mais rien n'y fait.

Les représentants du personnels sont vraiment des administrateurs de seconde zone seulement là pour le cirage de bottes semble-t-il !

Point n°5 : Immobilier

- **Acquisition des locaux du lycée français de Prague** (actuellement loués par l'Agence) pour un montant de 2.270.000 €. Des projets d'extension et de rénovation des locaux sont à l'étude. Le SNES intervient sur le montage financier de cette opération, la question des frais d'écolage et les besoins supplémentaires suite aux augmentations d'effectifs. L'AEFE dit avoir conscience des nécessités relative aux effectifs. Elle ajoute par ailleurs que cette acquisition n'entraînera aucune augmentation conséquent des frais de scolarité.

Vote POUR à l'unanimité.

- **Projet de bail pour des locaux rue Loubianca en vue de l'extension du lycée français A.Dumas de Moscou**

Les deux sites qu'occupe actuellement cet établissement étant saturés, l'AEFE va acquérir deux bâtiments totalisant une surface de 2.712 m² pour un montant de 8 à 10 millions d'euros incluant le coût de la rénovation et des aménagements supplémentaires. Le SNES intervient sur l'actuelle location et sa date pour le site de Leninski, sur la situation géographique des différents sites ainsi que leur proximité relative, ainsi que sur le fait que, même suite à la prise à bail, les bâtiments seront rapidement saturés compte tenu des effectifs. Pour l'AEFE, les deux sites (Milioutinski et immeuble de France) sont totalement saturés. L'Agence n'aura pas d'autre solution à l'avenir que de passer des accords avec des écoles russes. Elle confirme par ailleurs qu'elle ne quittera pas l'immeuble de France et que l'opération présentée va permettre de créer des opportunités supplémentaires.

Vote POUR à l'unanimité

- Information déménagement du site parisien (AEFE)

L'AEFE fait un point sur le déménagement du siège parisien. Le nouveau bail a été signé fin décembre. La réception des travaux s'effectuera du 08 au 12 avril, suivie de l'installation du nouveau mobilier. Le déménagement aura lieu du 26 au 28 avril.

Gestion du patrimoine de logements

L'AEFE dispose de 200 logements de fonction très inégalement répartis dans les EGD. L'AEFE souhaite revoir les conditions d'occupation de ces logements dans l'idée d'une valorisation de ce patrimoine. Ces logements sont mis à disposition des personnels de gratuité) ou par l'AEFE par nécessité absolue de service (par l'intermédiaire d'une convention d'occupation précaire (location aux agents). C'est le cas par exemple au Nigéria et à Abu-Dhabi où pour des raisons liées à l'insécurité ou au prix exorbitants des loyers, certains personnels résidents ou expatriés (essentiellement personnels de direction) bénéficient de cette possibilité. Le conseil d'administration de juin prochain proposera la validation d'une nouvelle circulaire qui abrogera la circulaire 5256 du 13 novembre 1997. **La directrice a accepté la demande du SNES concernant l'implication des représentants des personnels tant au niveau local que central quant à la rédaction de cette nouvelle circulaire.**

Point 8 : Dispositifs d'accueil d'urgence.

L'AEFE présente un projet de délibération relative aux situations de crise à l'étranger et à la mise en œuvre d'une prestation exceptionnelle d'urgence au bénéfice des personnels résidents en poste à l'étranger. Tout d'abord, notons que c'était une demande réitérée du SNES-FSU, dans la mesure où l'argument de la situation administrative nous est sans cesse renvoyé en cas de retour en France. Si cette délibération présente une certaine avancée, elle ne résout pas tout et est bien en deçà de nos demandes et des nécessités des personnels, voire de leur famille, lorsqu'ils se trouvent en situation de crise.

Le contexte est présenté : cette délibération fixe les conditions d'admission exceptionnelle des personnels résidents à une prestation d'aide d'urgence forfaitaire lorsqu'une crise majeure dans le pays d'affectation nécessite, du fait de leur nationalité française et de leur qualité de fonctionnaires détachés, leur rapatriement en France. Cette prestation d'aide d'urgence repose

sur la situation spécifique des personnels résidents de l'AEFE, qui sont statutairement recrutés au sein de leur pays d'affectation. Elle est destinée à participer à la couverture des dépenses courantes (frais d'hôtel, achats de première nécessité...) engagées en urgence à l'occasion du retour en France.

En pratique, cette prestation d'aide d'urgence a vocation à participer au financement des dépenses de première nécessité engagées par l'agent résident lors de son retour en France.

Catégorie	Montants de la prestation d'aide d'urgence		
	Agent résident	Conjoint ou partenaire	Par enfant ou ascendant à charge
Indice brut inférieur ou égal à 587	600 €	400 €	250 €
indice brut supérieur à 587 et inférieur ou égal à 741	450 €	300 €	200 €
Indice brut supérieur à 741	300 €	250 €	150 €

Une avance sur la prestation d'aide d'urgence, dont le montant sera au plus égal à 40 % de la prestation totale servie par famille, peut, sur demande écrite de l'agent résident, être versée en numéraire à son retour en France par le régisseur d'avances de l'AEFE. Cette avance est déduite du montant de la prestation versée à l'agent.

Le SNES est intervenu sur différents points. Tout d'abord, pour indiquer que les montants octroyés sont nettement insuffisants au regard des situations vécues par les personnels. Ensuite, pour rappeler que les situations affectaient l'ensemble des personnels et notamment les recrutés locaux. Enfin sur la question de l'avance de 40 %, nous avons demandé que nos collègues frappés par des rapatriements ne soient pas surchargés par des tracasseries administratives.

Sur le fond, c'est un début mais le SNES a principalement dénoncé le fait que cette mesure se limite aux situations de rapatriements uniquement. En prenant l'exemple de nos collègues de Centrafrique, ils ne pourraient aujourd'hui bénéficier d'une telle aide, le rapatriement n'ayant pas été officiellement déclaré. Pour nous, d'autres solutions existent également et doivent être mises en place en situation d'urgence.

Point n° 9 : Indemnisations des cotisations retraite impayées du 1er janvier 1991 au 31 décembre 2000 des personnels recrutés locaux de nationalité française employés par les établissements en gestion directe (EGD) de l'AEFE au Maroc

Le processus de régularisation des cotisations arriérées de retraite engagé par l'Agence auprès des Caisses d'Assurance Retraite et Sécurité Au Travail (CARSAT) a permis de faire aboutir 146 dossiers pour lesquels les EGD ont assuré le règlement des cotisations sociales (part patronale et part ouvrière).

Plusieurs agents, a priori 9, n'ont pu bénéficier de la procédure de régularisation et 4 d'entre eux, à ce jour, ont présenté une demande chiffrée d'indemnisation à la Directrice de l'Agence. Sur certaines périodes d'activité, ils ont procédé à un rachat de cotisations vieillesse auprès de

la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV); sur d'autres périodes, ils ont cotisé volontairement à la Caisse des

Français de l'Étranger (CFE); dans certains cas, ils n'ont pas fait le choix d'une protection vieillesse.

Conformément à la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement à la transaction pour régler à l'amiable les conflits, l'Agence peut procéder au règlement amiable d'un différend évitant ainsi qu'une procédure juridictionnelle ne soit engagée.

La procédure transactionnelle respecte un formalisme précis. Ainsi :

- - L'agent doit présenter une demande écrite et chiffrée.
- - En réponse à cette demande d'indemnisation, et après accord du Contrôleur général économique et financier sur les règles de détermination du montant de l'indemnisation, une proposition de l'Agence est adressée à chaque demandeur.
- - L'agent fait connaître son accord ou désaccord. En cas d'accord de l'agent, la transaction est rédigée.
- - Après accord du Conseil d'administration elle est présentée à la signature des parties : le demandeur qui renonce ainsi à tout recours d'une part et, d'autre part, la directrice de l'Agence.

Le montant d'indemnisation proposé par l'agence, après accord de principe de Monsieur le Contrôleur général économique et financier et sous réserve de validation par le Conseil d'administration, correspond au maximum au montant demandé par les personnels dans la limite des cotisations ouvrières et patronales que nous aurions eu à payer dans le cadre d'une régularisation par l'employeur. Les frais divers sont exclus. Ce principe de calcul de l'indemnisation transactionnelle a pour objectif de traiter de manière juste et équitable les personnels pour lesquels les dossiers ont été régularisés et ceux qui n'ont pu aboutir.

Le Conseil d'administration devait donc se prononcer sur l'indemnisation des personnels recrutés locaux de nationalité française employés par les EGD au Maroc, au titre des cotisations retraite impayées du 1er janvier 1991 au 31 décembre 2000 et autoriser la directrice de l'Agence à signer les transactions.

Le SNES-FSU est intervenu sur plusieurs points :

- **l'indemnité maximum et son montant ? L'AEFE répond que c'est le demandeur qui fixe le montant de l'indemnité.**
- **La signification des « frais divers qui seront exclus » ? L'AEFE répond que ce sont les frais de procédures que les personnels auraient engagées dans un contentieux.**
- **Enfin, nous avons fait remarquer que la faute revenait à l'administration sur ce dossier. Les personnels sont en droit de demander des majorations et des pénalités.**

Vote POUR cette délibération.

13. indicateurs des contrats d'objectifs-réalisation 2012

Présentation traditionnelle d'indicateurs et de pourcentages LOLF et/ou MAEE.

Le SNES est intervenu sur plusieurs points :

La convention DELF/DALF signée par l'AEFE ne doit pas empiéter sur les dispositifs existants de nos collègues des instituts français, qui opèrent de longue date dans ce domaine. Attention à la concurrence avec les instituts. L'AEFE et le MAEE répondent qu'une étude a été faite en amont pour ne pas arriver à une telle « concurrence » ; et qu'un nouveau public avait été identifié. Il faudra selon nous rester vigilant pour que ladite concurrence ne se développe pas au

détriment des centres français ou instituts qui tirent une grande partie de leurs revenus de fonctionnement sur les cours.

Sur les indicateurs de formation continue (32852 journées en 2012 de formation au profit des personnels (objectif 2013 : 34000), le SNES a rappelé l'importance de la formation pour tous les personnels. Nous avons par contre demandé que ces statistiques, finalement peu parlantes, soient présentées avec davantage de détail (différenciation 1^{er}/2nd degré, catégorie de personnels etc.)

Questions diverses

Argentine suite du licenciement d'un collègue et réponse aux personnels mobilisés. L'AEFE déclare qu'une commission de travail a été mise en place, pour améliorer ce type de situation. Le SNES revient à la charge pour dénoncer le licenciement du collègue et le non-respect des règles sur place. Dans les EGD : le licenciement d'un personnel de droit local doit être présenté en CCPL. Le SNES revient sur les mobilisations des personnels de Buenos Aires et demande que ce licenciement soit annulé. L'AEFE répond que ce qui a été fait est la procédure « la plus favorable pour l'agent ». Les personnels apprécieront !

2. Le SNES et les collègues de la MICEL et de l'AEFE dans l'action en Turquie

Depuis plusieurs années, l'ensemble des collègues MICEL demande la suppression des contrats 2+2+1 (imposés de manière unilatérale en 2009). L'ensemble des acteurs sur le terrain (enseignants français et turcs, directions françaises et turques, inspecteurs généraux du MEN, parlementaires) **a dénoncé le caractère inadapté de la limitation de ces contrats et pense que la coopération dans le cadre MICEL s'en trouve aujourd'hui mise en péril.** De plus ce caractère limité dans le temps entraîne une **perte d'attractivité accrue pour la MICEL** par rapport aux établissements congréganistes et au lycée Pierre Loti qui bénéficient de contrats renouvelables sans limitation. **Comment expliquer que les contrats proposés dans le cadre de l'entité Galatasaray si souvent citée en exemple par la diplomatie française, soient les moins attractifs dans le contexte plus global de la coopération en Turquie ?**

S'ajoute encore, pour les enseignants ayant des enfants, l'obligation de s'acquitter de frais d'écolage toujours plus importants qui dissuadent de potentiels postulants. Pour les enseignants déjà en poste, l'obtention de bourses est assujettie à une véritable intrusion humiliante dans leur vie privée et, en tout état de cause, n'apporte aucune réponse concrète aux personnels. La solution des bourses est d'ailleurs inadaptée à leurs conditions de coopération : est-il normal que l'obtention de bourses conditionne le fait de pouvoir rester en poste ?

L'impression générale est donc que, malgré l'investissement des équipes enseignantes de l'entité Galatasaray, leurs propositions d'améliorations et leur volonté de dialogue avec l'administration depuis 2009, ils ne sont ni entendus ni réellement pris au sérieux et se sentent de fait délaissés, voire méprisés.

Les personnels, dont l'action syndicale est menée par le SNES-FSU, exigent donc la suppression des contrats 2+2+1 iniques dans un contexte de concurrence déséquilibrée, comme préalable à l'ouverture des négociations sur tous les autres points restés en suspens depuis des années.

Depuis mars, les actions se succèdent. Le 19/03, les collègues de la MICEL ont été en grève à 89%. Mais il en fallait encore plus au MAEE, après tant d'années, pour bien prendre la mesure du problème !

Un nouveau préavis a été déposé pour le 04.04 et là, **l'action du SNES a rassemblé 96% des personnels.**

Nouvelle grève le 09/04 mobilisant 83% des personnels. Un préavis reconductible a été déposé pour le 16.04. Les collègues ont pris acte de la réponse de la Ministre Hélène Conway à la question orale au Sénat : comme d'habitude, leurs demandes ont été entendues mais restent toujours sans réponses concrètes. Jusqu'à présent était invoquée la question de la cédésation des non titulaires, et on leur oppose désormais le problème budgétaire lié aux pensions civiles des titulaires ! **Ces hésitations semblent indiquer, comme le dit le SNES, qu'il n'existe aucun obstacle réel à la pérennisation de leurs contrats.**

Une réunion a enfin eu lieu sur place avec une représentante de la Direction générale de la mondialisation (MAEE), l'ambassadeur et le COCAC (directeur de la MICEL) Les collègues ont là encore pris acte de la volonté exprimée de trouver des solutions concernant la durabilité des contrats. Ils attendent donc comme convenu et très rapidement un engagement écrit. **Quant aux collègues dont les contrats « 2+2+1 » arrivent à terme, ils exigent de plus des propositions concrètes lors de la CCPL du 20 mai, à savoir une solution de durabilité, sans régression sociale et dans les mêmes conditions de travail.**

Dans l'attente de la concrétisation de ces points, les personnels ont suspendu leur mouvement de grève. **Toutefois, ce dernier pourrait reprendre à tout moment en cas de non-respect des engagements. Ils ont rappelé que la reprise d'une grève reconductible entraînerait une forte perturbation du déroulement des examens finaux.**

Par ailleurs, les personnels ont tenu à souligner les points suivants :

- aucune avancée n'a été réalisée au sujet des frais d'écolage. La grève des paiements des frais de scolarité est donc maintenue, dans l'attente d'une résolution rapide de ce problème.
- la demande initiale de suppression des contrats 2+2 et de retour au 1+1, qui suscite un blocage de la part du Ministère, constitue toujours la meilleure solution pour maintenir la qualité de l'outil de coopération en Turquie.

À l'AEFE, le 04.04, les personnels du Lycée Pierre Loti étaient également en grève, à plus de 80%, à l'appel du SNES-FSU:solidarité aux collègues de la MICEL et revendications propres à l'AEFE, notamment sur le problème que pose la **fiscalité des personnels**. Ces derniers ont également mis en avant le **dossier de l'ISVL ou le blocage sur le plafond d'emploi AEFE.**

En l'absence de réponses concrètes avancées, les personnels en Turquie, MICEL et AEFE, restent mobilisés avec le SNES-FSU.

3. Compte rendu du CHSCT du 2 avril

1) Demande de modification de l'ordre du jour par les représentants du personnel.

Les points **de modification de l'ordre du jour** demandés par le Secrétaire du CHSCT par courriel sont rejetés par la direction qui répond que ces cas doivent d'abord être traité en CCPC, ou/et au niveau des secteurs ou encore de la DRH car il s'agit de cas personnels. La Directrice nous indique que tout dossier doit être instruit en amont avant d'être présenté au CHSCT mais elle reconnaît que s'il l'était, nous pourrions alors le représenter devant le CHSCT. Le SNES-FSU prend note et ne se privera pas de le faire. Le Secrétaire du CHSCT (SNES-FSU) avait en effet demandé que soit porté à l'ordre du jour la question des risques psychosociaux dans certains établissements où des collègues subissent des formes de harcèlement ainsi que le point sur la situation à Bangui. Refus donc de la part de la Direction de traiter ces questions dans le cadre du CHSCT ! La santé, la sécurité et l'avenir des personnels ne sont-ils pas en jeu lorsqu'on exerce des pressions sur eux ? La santé, la sécurité et l'avenir des personnels ne sont-ils pas menacés dans la conjoncture actuelle de la République centre africaine ? On peut se demander aussi pourquoi ce refus de traiter en questions diverses la grippe h1n1 au Mozambique. Enfin nous avons aussi demandé que la question des visites de classe par

certaines chefs d'établissement qui sortent de leur prérogative soit traitée en questions diverses. Là aussi refus de la direction qui nous renvoie vers le service pédagogique ! Alors que les représentants du personnel sont bien placés pour savoir que cette attitude provoque une forme de souffrance des personnels. Chacun jugera mais en ce qui nous concerne, nous n'en resterons pas là. Le SNES et le SNUIPP prendront leur responsabilité en dirigeant les collègues en souffrance vers les médecins de prévention attachés à ce CHSCT voire vers la DRH.

Le SNES et le SNUIPP considèrent et ceci de manière constante que les cas individuels des personnels à l'étranger relèvent du CHSCT dès lors que la santé des personnes est mise en jeu. D'autant plus que la question de la compétence du CHSCT sur les personnels détachés a été tranchée par un **vote unanime** des représentants du personnel au Comité technique de juillet 2012.

2) Convention médicale AEFÉ/MAE

On nous présente une **modification de la convention AEFÉ/MAE de surveillance médicale** et de prévention des personnels des services centraux. La surveillance médicale comprend désormais un examen médical **quinquennal**. Le Médecin de prévention nous indique qu'il s'agit d'une mise en conformité avec la réglementation et il ajoute que des visites sont également organisées pour les départs en poste.

3) Document unique du site nantais de l'AEFE.

Le document unique du site de Nantes présenté en séance doit être vivant et un outil de travail. Il a vocation à être actualisé. Le SNES et le SNUIPP demande que les RPS y soient intégrés une fois que le groupe de travail (GT) sur les risques psychosociaux (RPS) aura finalisé ses travaux ce que l'agence accepte.

Point positif : L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) est enfin nommé et donc présent ce que le SNES-FSU et le SNUIPP-FSU appelaient de leurs vœux depuis longtemps. A noter aussi qu'assistent à la réunion deux médecins de prévention.

Ce dernier s'est exprimé sur ce document unique (DU) en posant quelques questions à l'agence sur sa mise en œuvre et sur la personne chargée de prendre à son compte les mesures correctives. Question à laquelle l'agence a eu du mal à répondre et qui reflète toute la difficulté de l'appropriation d'outils nouveaux tel le DU.

4) Compte rendu de la visite du site nantais de l'AEFE par une délégation du CHSCT

Notons d'abord que la composition de cette délégation n'avait pas été délibérée en CHSCT contrairement à ce que prévoit le décret et à ce qu'avait demandé le SNES-FSU. La visite pour laquelle un compte rendu des représentants du personnel a été fourni à l'AEFE afin de faire avancer certains dossiers s'est déroulée sans la présence du médecin de prévention ni celle de l'inspecteur santé et sécurité ce que nous avons fortement regretté. On peut aussi déplorer que ce CHSCT ne se soit pas tenu à Nantes comme cela était prévu initialement. Le deuxième GT sur le plan de prévention des risques psychosociaux concernant le site nantais de l'AEFE devait en effet se tenir à la suite de ce comité.

5) Compte rendu de l'avancée des travaux sur les risques psychosociaux concernant le site nantais de l'AEFE.

La méthode adoptée suite aux dernières séances est de reprendre le plan de prévention du MAE et de l'adopter en l'adaptant à l'AEFE mais nous pensons que cette manière de travailler ne permet pas d'avancer correctement. Tout comme pour le document unique, la difficulté provient du fait qu'on ne peut calquer une situation sur une autre. Le SNES-FSU adressera un courrier au Secrétaire général pour permettre une meilleure préparation de ce groupe de travail.

A la fin du CHSCT, la Directrice accepte de répondre à certaines questions soulevées en introduction de la séance par les représentants du personnel à condition qu'elles ne soient pas mises au Procès verbal. Concernant la grippe H1N1, l'agence procède à des informations sous

forme de fiche de comportement et de rappel des précautions d'usage à prendre pour les familles et les enfants. Sur Bangui, elle nous dit que les gens ont été rassurés (à lire les derniers messages que nous avons reçus, on peut en douter et c'est le moins qu'on puisse dire) et qu'un accueil psychologique est prévu pour les élèves choqués.

4. Réunion écoles européennes (EE) à Bruxelles le 19 mars

Une rencontre informelle a eu lieu le 19 mars à Bruxelles entre le SNES HDF et quelques collègues des écoles de Bruxelles et de Luxembourg.

Il s'agissait pour le SNES d'apporter quelques informations sur l'avenir du système et de répondre à de légitimes interrogations des collègues.

Avenir du système :

Au MEN, on ne remet pas en cause l'existence de ces écoles qui sont considérées comme des modèles de réussite pédagogique et de coopération à l'échelle européenne en matière d'enseignement. Le nombre d'agents affectés et rémunérés par le MEN est stable (184 enseignants ou chefs d'établissement). Néanmoins le MEN reconnaît que « la subvention de l'UE est fortement contrainte par les pressions qui s'exercent sur le budget de l'union ». Et qu'il faut donc s'attendre à des difficultés. Reste à savoir pour le SNES si cela se traduira par des baisses de salaire ou encore de remise en cause des « petites » structures en dehors du Benelux.

Questions des collègues :

Pourquoi les inspections des collègues ne sont faites qu'en lettres à Bruxelles ?

Dans ce cadre d'absence d'inspections dans les autres disciplines, pourquoi ne pas envisager un avancement systématique au grand choix ?

Comment valoriser son expérience en EE ?

Le fait d'être passé d'un Inspecteur général responsable des EE à un inspecteur pédagogique régional ne pose t-il pas un problème de contre pouvoir notamment pour le cas de non renouvellement dont on parlera plus bas ?

Encore et toujours le management !

Ceci posé les collègues se plaignent principalement de problèmes de management. A Bruxelles 1 par exemple où l'inspecteur responsable des EE décide de ne pas prolonger le contrat d'un collègue qui n'a bénéficié ni d'avertissement verbal ni de visite la première année. Ce collègue sera d'ailleurs défendu par le SNES auprès du Secrétaire Général des Ecoles Européennes. Mais aussi à Luxembourg où la Directrice utilise le règlement pour déstabiliser les collègues dans une ambiance où il est facile de mettre sous pression des collègues qui peuvent très vite se sentir très isolés. Il est dénoncé une tendance au clientélisme qui complique encore davantage les choses pour celles et ceux qui n'entrent pas dans ce jeu.

On le voit l'activité syndicale est indispensable dans ces structures même si nous ne sous estimons pas les difficultés. Constituer une section, chercher à se réunir sont des possibilités mais ne peuvent fonctionner qu'avec un minimum d'engagement.

Le SNES préconise à ses militants de se faire élire comme représentant du personnel afin d'être à même d'exercer un rôle syndical dans le cadre de ces EE.

5. Le SNES sur le terrain : Maroc

Le SNES Maroc rencontre la délégation présidentielle.

Le Snes Maroc a rencontré la délégation présidentielle, lors de la venue de François Hollande le 3 avril dernier au Maroc, pour attirer son attention et celle des ministres présents sur nos revendications. Avant de les exposer, le Snes Maroc a rappelé que les personnels du réseau d'enseignement français au Maroc s'étaient fortement mobilisés à deux reprises cette année.

Rencontre avec le Ministre des Affaires étrangères :

Le Snes Maroc a interpellé le ministre sur l'ISVL, perçue par les personnels enseignants sous le statut de résident, qui doit être revalorisée et sur notre position dans ce dossier « refonte » qui est très claire : L'AEFE doit tenir les engagements donnés par la tutelle en 2011 et ne pas fonctionner à budget constant en prévoyant des hausses à certains endroits et des baisses ailleurs. Nous lui avons rappelé que Le Snes Maroc exige un niveau à minima de 15 % de l'indemnité d'expatriation, pour les zones où cela n'est pas le cas. Laurent Fabius a écouté même si au début il nous a dit que c'était Mme Conway, Ministre déléguée aux français de l'étranger qui était en charge du dossier, nous avons insisté en disant que c'était notre ministre de tutelle donc c'est à lui de nous donner des réponses également

L'autre point discuté a été le sort réservé au groupe scolaire Gauguin d'Agadir, en gestion directe appartenant au plus grand réseau de l'AEFE. Le Snes Maroc a affirmé son opposition totale à cette mort annoncée.

Nous lui avons expliqué que les parents avaient fait le choix de l'éducation publique à l'étranger, mission première de l'AEFE et que Madame la Ministre déléguée aux français de l'étranger, ne voulait garder, à Agadir, qu'une seule structure dans le cadre OSUI (MLF) avec absorption de l'EGD Paul Gauguin. Nous lui avons rappelé que le SNES-FSU a été opposé à la création de l'OSUI au Maroc, qui était censée être une offre nouvelle et non concurrente.

Le Snes Maroc a affirmé que l'AEFE au Maroc est l'opérateur de l'État, tout comme les personnels de Gauguin, il considère que l'idée d'une reprise complète par la MLF/OSUI n'est ni bonne, ni acceptable. Les personnels de Gauguin ont exprimé leur volonté de demeurer des agents de l'AEFE, qu'il s'agisse des titulaires détachés ou des personnels de droit local. C'est aussi pour marquer leur désaccord et leur volonté de demeurer dans l'EGD que le 31 janvier 2013 ainsi que le 21 mars 2013, les personnels détachés de Gauguin étaient à 100 % en grève, et les recrutés locaux solidaires à 100 % de leur mouvement. Des arguments financiers et immobiliers sont, nous dit-on, au centre des motivations de ce projet. D'autres solutions existent que celles actuellement avancées, elles doivent être étudiées concrètement, comme celle de la reprise, par l'EGD-AEFE, de l'établissement de l'OSUI.

Les directions de l'AEFE et de la Mission Laïque française nous disent aujourd'hui que rien n'est décidé mais le SNES-FSU et les personnels ont bien compris que ladite concertation était biaisée. Les rencontres et le séminaire présentés au Maroc sur la question ne consistent en rien d'autre qu'en la mise en pratique d'un et un seul projet.

Le SNES rejette cette proposition et s'en remet au Ministre pour mettre un terme à tout cela.

Nous lui avons rappelé que le SNES-FSU avait su prendre ses responsabilités concernant les échéances électorales de l'année 2012 et avait clairement appelé au changement lors de son congrès de Reims en avril 2012. Le Ministre n'a pas vraiment répondu sur cette question.

Rencontre avec la Ministre de la Francophonie.

Les discussions ont porté sur nos revendications quant à l'avantage familial dont le montant est fixé sur les frais de scolarité or, l'avantage familial ne sert pas seulement à les payer, il est aussi versé pour le surcoût d'un enfant à l'étranger (logement, voyages...) et en lieu et place des prestations familiales. Le SNES Maroc continue donc de revendiquer la prise en compte d'autres éléments que les écolages dans la fixation du montant de l'AF.

Les prélèvements sociaux s'opèrent sur l'avantage familial. Le SNES continue de réclamer la prise en compte du montant de la CSG et CRDS dans la fixation du montant de l'avantage familial. En fait il y a confusion entre aide à la scolarité et prestation sociale.

Nous avons dénoncé les économies sur les postes et les blocages sur les créations demandées par les établissements, y compris pour les résidentialisations de titulaires non-résidents.

Le SNES-FSU demande l'arrêt des suppressions, et des ouvertures de postes là où ils sont nécessaires. Le Maroc a été et continue d'être fortement touché par la mise en œuvre de cette politique de redéploiement de postes.

Le gel et les fermetures des postes signifient aussi la précarité des titulaires à l'étranger 600 TNR dans le réseau AEFÉ, ça suffit ! 1 titulaire = 1 détaché ! Le SNES a demandé, à la Ministre, la levée du plafond d'emplois de résidents.

Nous avons aussi demandé l'amélioration de la situation des recrutés locaux :

contrats précaires, conditions de travail souvent dégradées, titularisation difficile d'accès voire impossible.

La reconnaissance des recrutés locaux doit passer par la sécurité de l'emploi et des conditions contractuelles et salariales décentes.

Le SNES revendique la prise en charge des DPI (droits de première inscription) pour les contrats locaux ainsi que la gratuité de la scolarité pour les enfants de ces collègues. Nous avons aussi attiré son attention sur la situation des personnels qui ont un enfant souffrant de handicap, scolarisé dans nos établissements. La loi fait obligation de scolariser tous les enfants sans discrimination. Un dispositif d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) a été mis en place par l'article L 351-3 du code de l'éducation, dont les modalités ont été précisées par les circulaires n° 2003-093 du 11 juin 2003 et n° 2004-117 du 15 juillet 2004. Or, jusqu'à ce jour, à la différence de ce qui se passe sur le territoire national, rien n'est prévu pour assurer la prise en charge financière d'un AVS dans les établissements de l'étranger.

Compte tenu du petit nombre de demandes qui sont faites, la charge ne devrait pas être excessive. Elle est par contre très lourde à assumer pour les familles concernées. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir examiner la possibilité d'une prise en charge par nos établissements d'un AVS pour les personnels qui en auraient besoin.

Mme Benguigui nous a clairement dit dès le départ qu'on l'avait mise là pour nous écouter car ce n'était pas de sa compétence. Le SNES a répondu que comme ministre déléguée de la francophonie, elle devait savoir que les enseignants sont les vecteurs de cette francophonie laquelle fait partie des missions de l'AEFE. Elle a pris des notes avec son chef adjoint de cabinet et a juré qu'elle transmettra au président dès qu'ils seront dans l'avion !

Rencontre avec le député.

Le Snes lui a clairement signifié que le Snes Maroc attendait de lui qu'il défende nos collègues en contrat local en dénonçant les restrictions de la Loi Sauvadet, qui empêchent nos collègues de passer le concours (4^{ème} voie), devant l'assemblée nationale.

Le SNES lui a demandé également qu'il transmette le message que les enseignants qui ont voté pour le changement se voient répondre à toutes leurs revendications par les mots de l'ancienne politique: budget constant, enveloppe contrainte, plafond d'emploi..... Ce dernier s'y est engagé et rencontrera le Snes Maroc plus longuement lors de son prochain voyage au Maroc.

Agadir

Le SNES Maroc a été convié à un conseil d'établissement ordinaire au collège Gauguin avec en question diverse la mutualisation avec l'OSUI.

En marge, il y a eu une réunion avec le bureau de l'UCPE-Agadir qui a une position franche : Tout EGD.

L'UCPE a également appelé à une journée "école morte" ce vendredi 5 avril 2013 et ça a été un succès, seulement 4 ou 5 élèves étaient présents.

Cette journée a été émaillée par un incident entre le directeur de l'école primaire M. Favre et les parents d'élèves présents sur le parvis, l'UCPE a lu une déclaration liminaire appelant M. Favre à ne pas venir provoquer les parents maintenant qu'il n'essaie plus d'exercer de pression vis à vis des personnels.

Le C.E élargi de Gauguin a vu la présence du chef de secteur de l'AEFE, du conseiller culturel adjoint chargé de l'enseignement, son adjoint, le responsable de l'immobilier à l'ambassade, Mme la Consul générale de Marrakech et les représentant nationaux du SNES, SNUipp et SE-Unsa.

A noter l'absence des représentants des français de l'étranger.

Le PV du CE extraordinaire du 15 mars qui ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour "la mutualisation" n'est pas prêt donc pas voté.

Comme c'est un CE ordinaire, nous avons d'abord traité les questions habituelles et là on se rend compte que cet établissement navigue à vu et une question légitime se pose: y a-t-il un pilote dans l'avion?

En effet concernant le projet d'établissement, nous assistons simplement à l'énumération des actions menées les années précédentes et qui figuraient dans projet mené par l'ancien principal. Interloqué le SNES réagit en soulignant clairement l'absence de projet et demande que toutes les instances mises en place fonctionnent. Le GS (groupe scolaire) Gauguin ne tourne que grâce à la bonne volonté, aux initiatives de ses personnels. Nous demandons la fin de l'attentisme administratif, le GS Gauguin vit encore. Ne l'enterrons pas trop vite!!!!

Discussion sur la mutualisation:

Le conseiller culturel adjoint rappelle qu'Agadir est une anomalie en ce qui concerne l'encadrement en termes de titulaires (trop élevé) par rapport au reste du réseau AEFE et nous promet forcément des suppressions de postes.

Le SNES s'insurge contre de tels propos et rappelle que l'anomalie, c'est de ne pas avoir 100% de titulaires. Le SNES rappelle également qu'il a rencontré des membres du gouvernement comme M. Laurent Fabius à qui nous avons rappelé nos revendications.

Les parents demandent un délai d'un mois et demi afin de faire une proposition de reconstruction de Gauguin. Le chef de secteur AEFE répond qu'ils ont jusqu'au mardi 9 avril 2013 car il va y avoir une réunion entre Mme Hélène CONWAY, et les directions de l'AEFE et celle de la MLF.

Le SNES demande plus de précisions, le chef de secteur répond qu'une décision sera prise d'ici la fin de l'année scolaire.

L'administration développe tous les arguments pour la fusion de Gauguin dans le LFA et nous avons la désagréable impression que les dés sont jetés et que seule l'action fera reculer l'administration.

Le SNES rappelle son opposition à ce projet de sortie de l'EGD, le SNUipp se joint à cette déclaration ainsi que le SE-UNSA qui s'aligne enfin sur nos positions et celle des personnels de Gauguin.

6. Stage hors de France les 27 et 28 août

Le stage se déroulera à PARIS les mardi 27 et mercredi 28 août 2013 dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme du stage ainsi que la fiche d'inscription seront communiqués dans un prochain HDF INFOS.

Patrick Soldat
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.